#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité



MAIRIE de GIGNAC LOT Tél. / Fax : 05 65 37 70 53 mairie.gignac46@wanadoo.fr

#### **DÉPÔT ZONE DE LA VALETTE**

#### Madame, Monsieur, cher concitoyen déposant

Le dépôt zone de « La Valette » vous est accessible pour déposer « **UNIQUEMENT** » de la terre, des gravats (pierres, matériaux de démolition inerte non polluant), les bois et végétaux.

### TOUT AUTRE DÉPÔT EST INTERDIT

# Lorsque vous prenez la clé vous êtes responsable de votre dépôt.

En tant qu'élus nous avons pris le risque et nous vous avons fait confiance sur la nature des matériaux déposés. La préfecture peut faire fermer cette zone dépôt à tout instant. Il est donc urgent qu'en tant que déposant vous vous appliquiez une discipline stricte en matière de dépôt.

## Sont interdits et passibles d'amende :

- Les métaux
- Les ordures ménagères (recyclables ou non)
- Les meubles et appareils divers...
- Les plastiques, polystyrène, amiante...
- Le plâtre, cloisons en placoplâtre....

-e	to																			
-6	w	 • •	• •	• •	• •	• •	•	•	• •	• •	 • •	•	• •	• •	• •	•	•	 •	• •	•

LES DÉCHETERIES DE MARTEL ET SOUILLAC SONT SEULES HABILITÉES A RECEVOIR CES DÉPÔTS.